

SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN

COMITE SYNDICAL



N° 2020-024/SMTI

du 22 décembre 2020.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

24 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

relative à la décision modificative n°2 au budget 2020 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

VU la délibération n°2019-047/SMTI du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif du syndicat mixte de transport interurbain pour l'année 2020 ;

VU la délibération n°2020-014/SMTI du 24 août 2020 relative à la décision modificative n°1 au budget 2020 du syndicat mixte de transport interurbain ;

VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain ;

VU le rapport de présentation n° 2020-024/SMTI au Comité Syndical ;

Délibérant sur l'opportunité de procéder à la décision modificative du budget 2020 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Comité Syndical approuve la décision modificative n°2 au budget 2020 du syndicat mixte.

Article 2 : La balance générale du budget pour l'exercice 2020 se présente comme suit :

Dépenses fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	13 500 000
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	4 000 000
67	673		3 090 780
023	023	Virement à la section d'investissement	- 24 837 600
Total			- 4 246 820
Recettes fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
70	7068	Services accessoires aux transports	- 8 246 820
78	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges	4 000 000
Total			- 4 246 820

Dépenses Investissement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	- 21 000 000
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	9 662 400
Total			- 11 337 600
Recettes Investissement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
040	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence	4 000 000
040	28031	Frais d'études	- 3 600 000
040	28145	Bâtiments d'exploitation	500 000
040	28148	Autres constructions	600 000
040	28181	Installations générales, agencements et aménagements	2 600 000
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 500 000
040	28184	Mobilier	1 800 000
040	28188	Autres	100 000
021	021	Virement de la section d'exploitation	- 24 837 600
Total			- 11 337 600

Article 3 : Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 22 décembre 2020.

Un membre,



Thierry GOWECEE

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,




Gilbert TYUIENON



La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
 transmise pour publication au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie le
 et rendue exécutoire le 07/01/2021

M. Le Directeur



O. THUPAKO

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 4
- Membres représentés : 0
- Suffrages exprimés : 4

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0